



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

Séance ordinaire tenue le 13 mai 2024, à 19 h,
à la salle Jules-Romme

Étaient présents :

La mairesse : M^{me} Estelle Muzzi

Les conseillers : M^{me} Marie-Claude Adam
M. Michel Dubuc
M. Carmyn Girard
M^{me} Vicky Bergeron Landry
M. Simon Lejour
M^{me} Carole Ste-Marie

formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Aussi présente, la greffière-trésorière, M^{me} Stéphanie Leblanc.

Pensée

RÉSOLUTION 2024-05-092

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M. Simon Lejour et résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 mai 2024.

1- Ouverture de la séance

2- Adoption de l'ordre du jour

3- ANNULÉ

4- Adoption du procès-verbal

- a) Résolution : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024

5- Comptes

6- Administration générale

- a) Résolution : Entériner mandat firme Multitest, plan géotechnique garage
b) Résolution : Adoption des États financiers et du Rapport du vérificateur pour 2023
c) Résolution : Octroi contrat pour pavage 2024
d) Résolution : Prolongation du contrat de gestion du transport adapté
e) Résolution : Butin peinture murs et plancher

7- Règlementation

- a) Résolution : Adoption règlement 160-2 relatif à la garde des chiens

8- Sécurité publique

- a) Information : Liste de sorties des pompiers



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

- b) Résolution : Avenant entente intermunicipale de délégation de compétence en matière de prévention incendie de la MRC

9- Hygiène et comités

- a) Information : compte rendu du CCE du 25 avril 2024
b) Résolution : Autorisation achat arbres fruitiers pour concours

10- Voirie

- a) Résolution : Fauchage des routes municipales
b) Résolution : Fauchage et débroussaillage plus large, route 202 et montée Dupuis

11- Loisirs

- a) Information : Calendrier bibliothèque

12- Parc

- a) Résolution : Autorisation randonnée guidée au Parc
b) Résolution : Engagement des moniteurs pour le camp de jour
c) Résolution : Engagement journalier pour tonte de pelouse au Parc

13- Demande de don et d'appui

- a) Résolution : Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques
b) Résolution : Semaine québécoise des personnes handicapées
c) ANNULÉ
d) ANNULÉ
e) ANNULÉ
f) ANNULÉ
g) Résolution : Don Club Lions de Lacolle, journée Hot-dog école St-Bernard

14- Informations

- a) Information : Emplois été Canada

15- Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION 2024-05-093

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024

Il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M^{me} Marie-Claude Adam et résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024.

RÉSOLUTION 2024-05-094

Comptes

Considérant que les comptes ont déjà fait l'objet d'une vérification;

Il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M. Carmyn Girard et résolu à l'unanimité que soient acceptés et payés les comptes du mois d'avril 2024 de la liste en annexe A.

Du chèque 62461 au chèque 62545 inclusivement, le total est :... 421 333,40 \$
Le fonds de roulement est de :..... 690 000,00 \$
Le montant disponible au fonds de roulement pour 2024 est de :. 665 370,00 \$
Les intérêts du mois ne sont pas encore comptabilisés.

RÉSOLUTION 2024-05-095

Entériner mandat firme Multitest, plan géotechnique garage

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M. Carmyn Girard et résolu à l'unanimité que soit entériné le mandat à la firme Multitest pour une



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

étude géotechnique sur le lot 5-159-474 pour le projet de construction du garage municipal, tel que soumissionné le 15 avril 2024 au coût de 15 780,32 \$ taxes incluses.

RÉSOLUTION 2024-05-096

Adoption des États financiers et du Rapport du vérificateur pour 2023

Il est proposé par M. Simon Lejour, appuyé par M^{me} Carole Ste Marie et résolu à l'unanimité que soient adoptés le Rapport financier et le Rapport du vérificateur indépendant pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023 de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle.

RÉSOLUTION 2024-05-097

Octroi contrat pour pavage 2024

Il est proposé par M^{me} Carole Ste Marie, appuyé par M. Simon Lejour et résolu à l'unanimité que soit octroyé le mandat d'asphaltage, au plus bas soumissionnaire conforme, pour procéder à l'asphaltage, le marquage et les accotements d'une partie du rang Bogton et une partie du chemin Pleasant Valley Sud pour une distance d'environ 4 km, à la firme Eurovia Québec Construction inc., au coût de 597 478,31 \$, taxes incluses;

Ordre	Nom de l'entreprise	Montant (incluant les taxes)
1	Pavage Maska	787 886,84 \$
2	Pavage Axion	705 950,14 \$
3	Pavage Ultra	719 093,31 \$
4	Eurovia Québec Construction	597 478,31 \$
5	MSA Infrastructure inc.	690 999,75 \$
6	Ali Excavation	782 523,88 \$
7	Pavage 360 inc.	852 983,75 \$
8	TechRoc Construction	599 573,59 \$

RÉSOLUTION 2024-05-098

Prolongation du contrat de gestion du transport adapté

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec oblige les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire;

ATTENDU

la nécessité d'offrir un service de transport en commun pour les personnes à mobilité réduite sur le territoire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu ainsi que sur le territoire de diverses municipalités environnantes dites municipalités participantes;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

- ATTENDU QUE** les municipalités participantes approuvent annuellement l'offre d'un tel service pour leurs résidents et mandatent par le fait même la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu aux fins de l'organisation et la gestion dudit service;
- ATTENDU QUE** les contrats de transport octroyés en janvier 2020 par la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu seront échus en juin 2025 et prévoient 2 années d'options;
- ATTENDU QUE** les contrats seront automatiquement renouvelés aux mêmes conditions, à moins que l'une ou l'autre des parties n'avise l'autre par écrit de son intention de ne pas le voir se renouveler, au moins cent quatre-vingts (180) jours avant son expiration.
- ATTENDU QUE** dans le contexte économique actuel, le renouvellement des contrats coûterait minimum 20% plus cher et que l'application des 2 années d'option demeure la solution la plus économique.
- ATTENDU QUE** la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu doit connaître la volonté des municipalités participantes de lui confier la gestion du transport adapté pour la prolongation des contrats de transport du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2027.

Par conséquent,

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M^{me} Vicky Bergeron Landry et résolu que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle confirme à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu son intention de lui confier la gestion du transport adapté à titre d'organisme mandataire, pour la durée de la prolongation du contrat de transport du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2027.

RÉSOLUTION 2024-05-099

Butin peinture murs et plancher

CONSIDÉRANT QUE l'organisme le Butin a déposé une demande au conseil municipal de rafraichir la peinture du local qu'ils occupent;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire dû dit local;

En conséquence,

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M^{me} Carole Ste Marie et résolu à l'unanimité que soit autorisé les travaux de peinture des murs et du plancher du local du Butin pour un coût approximatif de 1 500,00 \$.

RÉSOLUTION 2024-05-100

Adoption règlement 160-2 relatif à la garde des chiens

Il est proposé par M^{me} Carole Ste Marie, appuyé par M^{me} Marie-Claude Adam et résolu à l'unanimité que soit adopté le règlement 160-2 relatif à la garde des chiens, tel qu'à l'annexe B.

RÉSOLUTION 2024-05-101

Avenant entente intermunicipale de délégation de compétence en matière de prévention incendie de la MRC

CONSIDÉRANT QUE l'Entente intermunicipale de délégation de compétence en matière de prévention incendie (l'Entente) a été signée le 10 novembre 2021;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

- CONSIDÉRANT QUE** l'Entente a pour objet de déléguer à la MRC des Jardins-de-Napierville (MRC) la mise en œuvre du Programme d'inspection des risques plus élevés, par le service de prévention ;
- CONSIDÉRANT QU'** une modification à l'Entente peut être apportée à son contenu par écrit et avec l'accord des parties;
- CONSIDÉRANT QUE** trois nouvelles municipalités, à savoir les municipalités de Saint-Michel, Saint-Édouard et Saint-Jacques-le-Mineur, ont exprimé leur volonté de se joindre à l'Entente intermunicipale de délégation de compétence en matière de prévention incendie ;
- CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de modifier les conditions d'adhésion des municipalités et de préciser que la MRC offre le service de recherche de causes et circonstances en incendie ;
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle a pris connaissance de l'avenant à l'Entente de délégation de compétence en matière de prévention incendie et qu'il s'en dit satisfait;

En conséquence,

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité :

- D'ADOPTER** l'Avenant 2024-01 à l'Entente de délégation de compétence en matière de prévention incendie, tel que présenté ;
- D'AUTORISER** la mairesse et la directrice générale à signer au nom et pour le compte de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle ledit avenant, attestant ainsi son accord et son engagement envers les modifications apportées à l'Entente;

QUE toutes les dispositions de l'Entente initiale demeurent en vigueur, sauf celles expressément modifiées par l'avenant.

RÉSOLUTION 2024-05-102

Autorisation achat arbres fruitiers pour concours

Il est proposé par M. Simon Lejour, appuyé par M^{me} Vicky Bergeron Landry, et résolu à l'unanimité que soit entérinée l'autorisation d'achat d'arbres fruitiers pour le concours organisé par les membres du comité d'environnement et la Municipalité, pour un coût maximum de 5 000,00 \$;

Que les citoyens pourront participer au concours le 11 mai 2024 lors de la journée de dons d'arbres au Parc régional St-Bernard;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

Que les arbres fruitiers devront être plantés sur les terrains des gagnants de façon à être visibles de la rue.

RÉSOLUTION 2024-05-103

Fauchage des routes municipales

Il est proposé par M. Carmyn Girard, appuyé par M^{me} Marie-Claude Adam, et résolu à l'unanimité que soient autorisés les travaux de coupe de foin, par la compagnie André Paris Inc., sur les routes municipales aux coûts suivants :

1^{re} coupe : 4 985,00 \$
2^e coupe : 4 985,00 \$
Débroussaillage : 16 350,00 \$
Taxe en sus

RÉSOLUTION 2024-05-104

Fauchage et débroussaillage plus large, route 202 et montée Dupuis

Il est proposé par M. Carmyn Girard, appuyé par M^{me} Vicky Bergeron Landry et résolu à l'unanimité que soient autorisations les travaux de débroussaillage des chemins du MTQ pour un montant de 5 520,00 \$ plus les taxes.

RÉSOLUTION 2024-05-105

Autorisation randonnée guidée au Parc

Il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M^{me} Marie-Claude Adam et résolu à l'unanimité que soit autorisée l'activité de randonnée guidée au Parc régional St-Bernard, organisé par la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle en collaboration avec la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville et la firme CIME;

Que la directrice générale soit autorisée à signer tous documents et à défrayer les coûts liés à cette activité.

RÉSOLUTION 2024-05-106

Engagement des moniteurs pour le camp de jour

Il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M^{me} Vicky Bergeron Landry et résolu à l'unanimité que soit autorisé l'engagement des étudiants suivants pour être moniteur au camp de jour;

Que les taux horaires soient établis selon la résolution 2023-11-298, soit les taux suivants :

Noms	Salaires
Jason Beulac-Tremblay	16,75 \$
Amélia Lecours	16,75 \$
Alexane Lecours	16,75 \$
Alex Jeuris	16,75 \$
Élodie Lussier	16,75 \$

RÉSOLUTION 2024-05-107

Engagement journalier pour tonte de pelouse au Parc

Il est proposé par M. Simon Lejour, appuyé par M^{me} Vicky Bergeron Landry et résolu à l'unanimité que soit engagé M. Olivier Rivest pour la période estivale et jusqu'au 30 septembre 2024 pour la tonte de pelouse au Parc régional St-Bernard et à l'occasion à la Municipalité;

Que son taux horaire sera de 16,75 \$, soit 1,00 \$ de plus que le salaire minimum tel que stipulé par la résolution 2023-11-298.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2024-05-108

Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques

- CONSIDÉRANT QUE** chaque jour, en moyenne trois Québécoises et Québécois reçoivent un diagnostic de sclérose en plaques et que cette maladie a des répercussions sur toutes les sphères de la vie d'une personne qui en est atteinte;
- CONSIDÉRANT QUE** la sclérose en plaques est la maladie neurologique la plus répandue chez les jeunes adultes du Canada;
- CONSIDÉRANT QUE** la recherche sur la sclérose en plaques permet de mieux comprendre cette maladie, de mieux la traiter et d'offrir des pistes de solutions en vue de sa prise en charge;
- CONSIDÉRANT QUE** CP Canada – Division du Québec soutient 18 bureaux d'un bout à l'autre de la province et que ceux-ci jouent un rôle de proximité essentiel avec les membres de la collectivité de la SP;
- CONSIDÉRANT QUE** les programmes et services offerts par SO Canada – Division du Québec et ses 18 organismes partenaires permettent aux gens touchés par la SP de tisser des liens entre eux, d'améliorer leur qualité de vie et leur bien-être et d'accroître leurs connaissances sur cette maladie;
- CONSIDÉRANT QUE** la population est vieillissante et qu'il est maintenant possible d'établir un diagnostic de SP de plus en plus tôt dans la vie, ce qui signifie que les gens atteints de SP vivent pendant une plus longue période de temps qu'auparavant avec cette maladie;
- CONSIDÉRANT QUE** l'objectif ultime de SP Canada – Division du Québec est de bâtir un monde sans SP;

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M^{me} Vicky Bergeron Landry et résolu à l'unanimité :

- DE DÉCRÉTER QUE** le mois de mai et le Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques;

Que le conseil municipal de la ville de Saint-Bernard-de-Lacolle encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause que défend SP Canada – Division du Québec.

RÉSOLUTION 2024-05-109

Semaine québécoise des personnes handicapées

- CONSIDÉRANT** l'importance pour le conseil municipal d'assurer aux personnes handicapées, un milieu de vie de qualité;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

CONSIDÉRANT QUE les municipalités peuvent jouer un rôle important pour lutter contre les préjugés à l'égard des personnes handicapées;

CONSIDÉRANT QUE 21 % de la population de 15 ans et plus au Québec a une incapacité (ou plusieurs) selon l'*Enquête canadienne sur l'incapacité* de 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Semaine québécoise des personnes handicapées se déroulera du 1^{er} au 7 juin 2024;

En conséquence,

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M^{me} Vicky Bergeron Landry et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle souligne l'apport des personnes handicapées à la vie sociale, économique et culturelle de la Municipalité dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées.

RÉSOLUTION 2024-05-110

Don Club Lions de Lacolle, journée Hot-dog école St-Bernard

Il est proposé par M. Carmyn Girard, appuyé par M^{me} Carole Ste Marie et résolu à l'unanimité que soit autorisé un don au montant de 500,00 \$ au Club Lions de Lacolle pour la journée Hot-dog de l'école St-Bernard.

Il est proposé par M^{me} Vicky Bergeron Landry, appuyé par M^{me} Marie-Claude Adam que soit levée la séance ordinaire du 13 mai 2024 à 19 h 29.

M^{me} Estelle Muzzi
Mairesse

M^{me} Stéphanie Leblanc
Greffière-trésorière